

**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS**

**MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Conformément à l'article 56.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 29 janvier 2024, le conseil a adopté le projet suivant :

**Projet de règlement SH-500.3 modifiant le Règlement SH-500 concernant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville de Shawinigan**

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement SH-500 dans le but d'autoriser l'ajout d'une exception pour les industries de fabrication de gaz industriel et production, transport et distribution d'énergie en affectation naturelle et forestière dans le secteur Saint-Georges.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

**6 mai 2024 à 18 heures,**  
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville  
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-500.3 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 17 avril 2024

Me Chantal Doucet  
Greffière